



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 27 novembre 2019

### **Hiver : le plan d'action pour l'accueil des sans-abri mobilise des moyens supplémentaires importants tout en donnant la priorité à l'accès au logement**

Mercredi 27 novembre 2019, Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, Préfète du Puy-de-Dôme a présenté le dispositif de mise à l'abri hivernal des personnes vulnérables à l'occasion d'une visite du centre d'hébergement d'urgence « *Les Clos* » à Clermont-Ferrand.

L'hébergement des plus démunis est un enjeu primordial de la solidarité nationale. Chaque jour dans le Puy-de-Dôme, l'État finance et gère avec les associations des places d'hébergement d'urgence généraliste pour venir en aide à ces publics, les mettre à l'abri et engager un travail d'évaluation sociale et d'accompagnement pour une sortie vers le logement.

Cette mission effectuée tout au long de l'année est renforcée sur la période hivernale à l'aide d'un plan d'actions réalisé en concertation avec les acteurs institutionnels et associatifs et qui s'articule autour de 3 axes principaux : l'hébergement, « l'aller vers » et l'insertion et l'accès au logement.

#### **L'hébergement : une offre étendue à 352 places en plus**

Dans un contexte où la demande d'hébergement reste forte dans le Puy-de-Dôme, le dispositif hivernal va permettre cette année l'ouverture de **352 places supplémentaires** :

- **147** spécifiquement au titre du plan hiver avec des ouvertures échelonnées en fonction des besoins ;
- **205** places en cours d'ouverture, notamment au titre de l'hébergement des demandeurs d'asile.

Cela représente **une augmentation de 56 % des capacités supplémentaires** par rapport à l'année dernière où 225 places avaient été ouvertes sur la période hivernale.

Ces hébergements supplémentaires s'ajoutent au dispositif déjà en cours au 1<sup>er</sup> novembre qui permettait à l'État de prendre en charge l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de **2 414 personnes** issues de la rue. C'est **27 % de plus que l'année dernière** à la même période (1 906 personnes), 73 % de plus qu'en 2016 (1 396) et 168 % de plus qu'en 2014 (900).

#### **Renforcement de « l'aller vers »**

En plus de l'hébergement en lui-même, plusieurs outils du dispositif sont dédiés à la veille sociale

Contact media:  
04 73 98 63 14 / 06 80 37 34 18  
Site internet des services de l'État: [www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)  
Fil d'information Twitter: @Préfet63  
Facebook : Page Préfète du Puy-de-Dôme  
Instagram : @prefet63

et à « l'aller vers ». Il s'agit de sortir les personnes de la rue en amorçant un contact avec un travailleur social, point de départ du parcours de réinsertion. Ces missions s'effectuent en lien étroit avec les collectivités et les associations départementales et se matérialisent notamment par :

- Une **maraude**, gérée par le Collectif Pauvreté Précarité, se déplace 7j/7 de 18h30 à 22 h30 sur Clermont-Ferrand et sa petite couronne. Les professionnels et bénévoles de la Maraude vont à la rencontre des personnes sans domicile, établissent un premier contact et proposent une aide immédiate. Lorsqu'une personne refuse d'être mise à l'abri, alors qu'elle semble en danger, il appartient, dans un premier temps aux professionnels ou bénévoles entrés à son contact d'user de persuasion et, en cas d'échec, de prévenir le SAMU qui activera les moyens de secours adaptés à la prise en charge de la personne. La maraude peut être renforcée en fonction des niveaux d'activation du plan.
- **Le Bus des Restaurants du Cœur** accueille toute personne en situation de précarité. Une restauration ambulante à bord d'un véhicule aménagé est proposée sur 3 sites. Des repas complets et chauds sont proposés, ainsi que des vêtements chauds, des chaussures, des duvets et des couvertures en fonction des disponibilités. Il fonctionne 7j/7 (y compris les jours fériés) du 1er novembre au 31 mars de 18h à 23h.
- La **distribution de petits déjeuners** par l'Ordre de Malte les dimanches matins place d'Espagne à Clermont-Ferrand.
- **L'accueil de jour de Clermont-Ferrand**, géré par le Collectif Pauvreté Précarité, propose un premier accueil et apporte une aide matérielle. Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 16h30 et le samedi de 8h45 à 11h30. Il est situé 12 rue Emilienne Goumy à Clermont-Ferrand. **L'accueil de jour d'Issoire**, géré par le CCAS d'Issoire, est ouvert 7 jours sur 7 de 9h à 11h. Il est situé 30 rue de la fontaine à Issoire. Les horaires des accueils de jour peuvent eux aussi être étendus en fonction des niveaux d'activation du plan.

### **L'insertion et l'accès au logement restent une priorité**

Enfin, les orientations prises pour la politique publique du logement se traduisent aussi par des financements renforcés pour les dispositifs permettant de sortir les personnes de la rue de manière pérenne notamment ceux portés par la Métropole et le Département à travers le plan « Logement d'abord ».

La coordinatrice du plan logement d'abord et deux travailleurs sociaux sont par exemple dédiés au sein du SIAO, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation qui oriente la personne vers la solution la plus adaptée à sa situation, en fonction de ses besoins et des disponibilités.

Ainsi, en 2018, 482 personnes sont sorties des structures d'hébergement pour accéder à un logement. Ils étaient déjà 410 sur les dix premiers mois de l'année 2019. « *L'action conjointe de l'État, des associations et des collectivités a porté ses fruits pour ces personnes, mais nous devons continuer à agir avec humilité et détermination pour toutes les autres dans le besoin.* » a déclaré Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, la Préfète du Puy-de-Dôme.

### **Des moyens financiers en forte augmentation**

Jusqu'à maintenant l'État dans le Puy-de-Dôme consacrait chaque année **15 millions d'euros**

Contact media:

04 73 98 63 14 / 06 80 37 34 18

Site internet des services de l'État: [www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)

Fil d'information Twitter: @Préfet63

Facebook : Page Préfète du Puy-de-Dôme

Instagram : @prefet63

pour l'hébergement d'urgence des personnes sans abri, les dispositifs de veille sociale, l'hébergement d'insertion et les dispositifs d'accès au logement, l'hébergement des demandeurs d'asile et l'intégration des personnes réfugiées.

Depuis cette année et pour les années à venir, l'État mobilise **3,11 M€ de crédits supplémentaires pérennes (+20%)**, pour les créations de nouvelles capacités d'hébergement, tous dispositifs confondus portant l'engagement budgétaire à plus de **18 M€**.

À ces montants s'ajoute le financement du plan hiver à hauteur de **890 000 €** cette année pour les places d'hébergements supplémentaires et les dispositifs de veille sociale renforcés.

Malgré la mobilisation de l'État et de ses partenaires, la Préfète du Puy-de-Dôme en appelle à la vigilance de tous en cas de grand froid : chacun est invité à signaler au 115 les situations des personnes se trouvant à la rue en situation de grande précarité.

#### **Les différents niveaux du dispositif hivernal et leur déclenchement**

Depuis le 1er novembre, le dispositif de veille sociale et d'hébergement d'urgence en faveur des personnes sans abri ou en détresse a été renforcé par l'État sur l'ensemble du territoire national. Ce « dispositif hivernal » comprend un ensemble de mesures de prévention et de protection qui peuvent être activées ou renforcées en fonction des conditions météorologiques, épidémiologiques et des besoins d'hébergement d'urgence.

Chaque jour, Météo France assure une surveillance de l'intensité du froid et transmet à la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) un bulletin de prévisions météo à 4 jours.

Dès lors que ce bulletin prévoit, sur un des 4 jours de la prévision, une température ressentie négative le matin et l'après-midi, le niveau de vigilance évolue et détermine les mesures d'information et de sauvegarde à mettre en œuvre :

- Si la température ressentie se situe entre -5° et -10°, passage en niveau 1 (Temps froid)
- Entre -10° et -18°, niveau 2 (Grand froid)
- Inférieure à -18°, niveau 3 (Froid extrême)

Contact media:

04 73 98 63 14 / 06 80 37 34 18

Site internet des services de l'État: [www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)

Fil d'information Twitter: @Préfet63

Facebook : Page Préfete du Puy-de-Dôme

Instagram : @prefet63